

République française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

DÉLIBÉRATION
2022/163

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 11 JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 30
Votants : 28
Présents : 19
Pouvoirs : 9
Absents : 2

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Gérardmer au 46 rue Charles de Gaulle à GÉRARDMER (88400), sous la présidence de Stessy SPEISSMANN, président.

Date de convocation : 05/07/2022

Date d'affichage : 18/07/2022

Le président certifie que la convocation du conseil communautaire a été affichée au tableau d'affichage de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Alexis BACHELARD, Nadine BASSIERE, Michel BERTRAND, Anne CHWALISZEWSKI, Sébastien FREMIOT, Jamel GHOMERANI, Régine GUYOT, André JACQUELIN, Anicet JACQUEMIN, Elisabeth KLIPFEL, Étienne LAURENT, Laurent MONGAILLARD, Corinne MOURROT, Adeline MUNIER, Olivier ODILLE, Christian ROUHIER, Stessy SPEISSMANN, Frédéric THOMAS, Isabelle VAZART.

Absents ayant donné pouvoir ou représentés : Karine BEDEZ (procuration à Nadine BASSIERE), Grégory BONNE (procuration à Jamel GHOMERANI), Charlotte CHALAL (procuration à Adeline MUNIER), Fabienne CRETEUR CLEMENT (procuration à Stessy SPEISSMANN), Damien DESCOUPS (procuration à Elisabeth KLIPFEL), Pierre IMBERT (procuration à Anne CHWALISZEWSKI), Franck LEMAIRE (procuration à André JACQUELIN), René STACH (procuration à Frédéric THOMAS), Éric TISSERANT (procuration à Michel BERTRAND).

Absents : Danièle CUNY, John VOINSON.

Secrétaire de séance : Jamel GHOMERANI.

Objet : Poursuite de la procédure d'urbanisme de la commune de Gérardmer en cours

Rapporteur : Stessy SPEISSMANN

Point à l'ordre du jour : N°8

Vu les dispositions de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) définissant les modalités de transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-8 et L 153-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°190/2021 en date du 27 octobre 2021 portant création de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges issue de la scission de la communauté de communes des Hautes Vosges ;

Vu le transfert de compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale exercée par la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges à compter du 1^{er} janvier 2022, lui permettant d'achever les procédures d'urbanisme en cours des communes inscrites dans son périmètre conformément à la loi ALUR ;

Vu la délibération n°003-2021 du 15 janvier 2021 de la commune de Gérardmer décidant d'engager une modification de son plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°067-2021 du 2 juillet 2021 de la commune de Gérardmer prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Considérant l'accord de la commune de Gérardmer autorisant la communauté de communes à poursuivre les procédures en cours ;

Considérant les conditions dans lesquelles les projets de révision/modification des plans locaux d'urbanisme ont été établis et à quelle étape ils se situent, il est proposé de délibérer à propos de la poursuite des procédures de modification et de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Gérardmer ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de poursuivre les procédures de modification et de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Gérardmer en cours.
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Nombre de votes « pour » : 28	Nombre de votes « contre » : 0	Nombre d'abstentions : 0
--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------

Fait et délibéré les jour, mois et année susdits.
Les membres présents ont signé au registre après lecture.

GÉRARDMER, le 11 juillet 2022.

Stessy SPEISSMANN,
Président



STESSY SPEISSMANN
2022.07.13 10:13:06 +0200
Ref:20220712_113003_1-2-O
Signature numérique
le Président